

Compte rendu du conseil d'administration du

1^{er} juillet 2014 à la salle de convivialité du Coulouvrier

<u>Présents</u>	Chantal BELLA - Brigitte ARLABOSSE - Odette BUTTIGIEG André MILIAT - Monique BESANÇON - André BESANÇON - Michèle ACHARD – Martine BERLIOZ – Bernard DEJEAN Véronique GAZAN - Khorem MAJEUR
Absente excusée	Michelle VAUQUOIS
Absente	Geneviève BENSIAM

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 3 octobre 2013
2. Composition du Conseil d'administration suite aux élections du 30 mars 2014
3. Bilan des activités de l'association pour l'exercice en cours : marché de Noël, échange entre les enfants de Villanueva et ceux du groupe des loustics du centre de loisirs, fête du 18mai, cours d'espagnol
4. Point de trésorerie : association et section langues
5. Prochaine rencontre en 2015 : voyage à Villanueva de Castellón
6. Questions diverses

Chantal BELLA remercie tous les administrateurs de leur présence et souligne que ce CA permettra aux nouveaux administrateurs élus de mieux connaître et comprendre notre jumelage.

1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 3 octobre 2013

Les nouveaux membres du Conseil d'administration, élus de la municipalité depuis mars dernier, n'étant pas présents en octobre, n'ont pas à se prononcer.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par les autres membres.

2. Composition du Conseil d'administration suite aux élections municipales du 30 mars 2014

Chantal BELLA a envoyé les 28 et 29 juin dernier par mail la copie des statuts du 14/11/2007 et un récapitulatif de l'historique du jumelage à tous les administrateurs.

Ces statuts prévoient que le conseil doit être composé de 9 à 21 membres, avec une parité de 1/3 pour les élus municipaux, c'est à dire 1 élu pour 2 membres, plus le maire qui est membre de droit.

Le conseil municipal du 29 avril 2014 a élu 5 représentants dont Mr DEJEAN.

Le 2 mai, la municipalité a avisé Chantal BELLA du report d'attribution des subventions aux associations suite à contestation de l'opposition au conseil municipal.

Contestation concernant un décret du 31/1/2014 destiné à éviter tout conflit d'intérêt dans le vote de budget ou de subvention aux associations par les élus municipaux.

Chantal BELLA demande à Mr DEJEAN quelle suite va être donnée à ce problème.

Mr DEJEAN répond qu'il doit s'entourer de précautions pour ne pas être accusé d'un manque de transparence vis-à-vis des associations et rester en retrait par rapport aux décisions prises.

Aucun membre du conseil municipal n'est président ou administrateur d'une association.

La problématique porte surtout sur l'octroi de subventions.

Pour le COJU, les élus sont désignés pour participer aux décisions, mais ne pourront pas voter.

André MILIAT souligne que l'absence de vote des élus posera un problème, car ils représentent un tiers des voix du conseil d'administration selon les statuts.

Chantal BELLA précise qu'un jumelage appartient à la mairie et non pas à l'association, suite aux lois de Bruxelles sur les communes et l'Europe.

Mr DEJEAN va consulter l'avocat de la commune pour connaître comment procéder dans le cadre du jumelage ; il ne peut pas se prononcer aujourd'hui par rapport aux statuts.

Chantal BELLA donne des précisions sur l'élection des membres du CA =>

Les membres de la municipalité sont élus pour la durée du mandat

Les autres membres pour 3 ans : le dernier changement a eu lieu en 2011, donc un renouvellement aura lieu en 2014 ; renouvelable par moitié et rééligible

Actuellement il y a 13 membres

L'exercice comptable de l'association se tient du 1^{er} octobre au 30 septembre : ceci pour respecter l'année scolaire en fonction des cours d'espagnol

39 adhérents actuellement. Dans les années 97/98 il y avait environ 100 adhérents mais au fil des années, le nombre a diminué

Une des causes de la perte des adhérents est l'espacement des rencontres tous les 2 ans

Le prix de la cotisation au COJU est de 13 € par personne et par an.

Chaque membre du conseil d'administration doit s'acquitter de la cotisation.

Une déclaration en préfecture mentionnant les nouveaux membres du conseil d'administration doit être effectuée, et Chantal BELLA demandera donc à chacun des renseignements sur son état civil.

3. Bilan des activités de l'association pour l'exercice en cours

Vente des oranges au marché de Noël

Pendant 10/12 ans, la ville jumelle a envoyé gratuitement des oranges de la coopérative de Villanueva pour une vente au profit du téléthon.

Suite au dernier changement de mandature et de président du jumelage en Espagne, cet envoi n'a plus été fait depuis 3 ans.

Les membres du bureau ont décidé d'acheter des oranges pour les vendre au marché de Noël 2013 au profit de l'association.

Suite à l'intervention de l'ancien président du jumelage, ayant des liens familiaux avec des responsables de la coopérative, les oranges et des conserves de fruits la Videca ont été envoyées gratuitement (y compris le port) par la municipalité de Villanueva.

1440 kgs d'oranges en filet de 2 kgs

185 kgs de conserves de fruits

Il a été décidé de reverser 30 % de la recette au téléthon, soit la somme de 475 €. La marge réalisée a été de 1514,08 € pour l'association.

L'opération sera renouvelée cette année, en achetant les oranges. Par contre, il serait préférable que le stand soit placé dans le centre de Champagne et plus place de l'église, car peu de passage à cet endroit.

Mr DEJEAN et Mme GAZAN déclarent que cette année le marché de Noël sera concentré sur le centre du village.

Véronique GAZAN signale que l'inscription pour le marché de Noël peut être faite en mairie dès maintenant.

Projet VILLANUEVA

Courant septembre 2013, Olivier QUINTON, responsable du centre d'accueil et de loisirs Les Loustics, en charge des enfants âgés de 6 à 11 ans, a contacté Chantal BELLA. Il souhaitait mettre en place un échange avec les enfants de Villanueva.

Villanueva n'ayant aucune structure centre de loisirs, un contact a pu être mis en place avec la directrice de l'école élémentaire, par l'intermédiaire de Ruben CAMPOS, membre du jumelage espagnol.

Depuis un échange régulier est établi entre les enfants des 2 communes : dessins, lettres internet via Skype...

Une participation de ces enfants à notre prochaine rencontre serait intéressante.

Mr DEJEAN trouve que ce projet est très intéressant et entre totalement dans le cadre d'un échange. Il ne conçoit pas une rencontre sans participation de jeunes.

Il n'a pas encore eu l'occasion de discuter de ce projet avec Mr QUINTON.

Des échanges avaient eu lieu en 2008 et 2009 avec le collègue Jean Philippe Rameau par l'intermédiaire d'un professeur d'espagnol, Ruben NAVARRO (également professeur du COJU pour les cours d'espagnol.). Les élèves avaient été reçus dans la ville jumelle et l'opération avait été renouvelée 3 années de suite.

Depuis 1 an ½ environ, Chantal BELLA n'a plus de contact avec Ruben NAVARRO. Il est difficile d'organiser un nouveau projet avec le collègue. Les échanges scolaires doivent être prévus très tôt dans l'année scolaire et s'inscrire dans le cadre d'un projet d'établissement.

Fête du 18 mai avec paella et marches

Cette journée a été organisée pour promouvoir le jumelage, le faire découvrir ou "redécouvrir" et non pas dans un but lucratif.

177 personnes ont participé dont 92 marcheurs
André MILIAT a organisé les circuits avec minutie.

Mme GAZAN qui a participé à cette journée indique qu'elle a été très réussie. Mr DEJEAN n'ayant pu être présent en a beaucoup entendu parler.

Pour l'instant pas de nouvelles adhésions, mais comme le fait remarquer Mr DEJEAN il est difficile de relancer "une machine" et le résultat ne pourra se faire que dans la durée. Peut-être que le forum des associations apportera de nouvelles inscriptions.

Le résultat net de la journée est un excédent de 553,52 €. Les membres du bureau ont racheté les excédents pour un montant de 365,77 €
Sinon l'excédent serait de 26,75 €.

L'opération sera sans doute renouveler en 2015.

Cours d'espagnol

Les cours existent depuis les années 95/96. Ils sont donnés d'octobre à septembre. En fonction des inscriptions des élèves, 2 cours sont organisés : débutants et / ou conversation. Depuis 3 ans seulement des cours de conversation sont dispensés.

Cette année 11 élèves sont inscrits. Les cours ont lieu à la salle Maurice Jourdan. Cette année le professeur est Jordi Medel Bao, originaire de Barcelone.

Les cours sont à 90 € par trimestre : 10 cours par trimestre de 1 h 30 soit 30 cours dans l'année.

Quelques problèmes avec le professeur cette fin d'année : cours pas toujours structurés, plusieurs cours n'ont pas pu avoir lieu, Mr Medel étant malade. Mais il s'est fait remplacer par un collègue sans avertir. Chantal BELLA lui a indiqué que son contrat ne serait pas renouvelé l'année prochaine, entretien téléphonique qui s'est mal passé.

3 cours non honorés soit 27 € par personne : une proposition de remboursement va être faite auprès des élèves, démarche indispensable pour la bonne réputation du comité de jumelage

L'année prochaine la salle Maurice Jourdan sera de nouveau mise à disposition pour les cours (pas d'autre salle disponible). Cette année, le professeur et les élèves se sont plaints plusieurs fois de problèmes de chauffage. La salle était mal chauffée.

Chantal BELLA a prévenu les services techniques mais le problème a subsisté malgré leur intervention.

Mr DEJEAN demandera qu'un test de chauffage soit effectué. Il souligne que la société d'entretien du chauffage est sérieuse.

Concernant le salaire du professeur, l'association bénéficie d'une assiette de cotisations spéciale car elle a l'agrément jeunesse et sports. Elle n'utilise donc pas le chèque emploi associatif car la rubrique n'est pas prévue. Des fiches de paie mensuelles sont donc établies par le trésorier.

4. Point de trésorerie : association et section langues

L'association fonctionne avec 2 comptes, dont un spécifique aux cours d'espagnol. Cette pratique a été imposée par Jeunesse et sports pour obtenir l'agrément.

Michelle ACHARD communique les chiffres de la trésorerie :

COJU => compte courant 789,08 € / livret bleu 6022,01 € soit un total de 6811,09 €

Section langue => compte courant 11,77 € / livret bleu 1095 € soit un total de 1106,77 €

Il va falloir déduire le remboursement des cours non assurés aux élèves (27 € par personne).

André MILIAT précise que le salaire du professeur sera versé jusqu'au 30 septembre et viendra donc également en déduction de ces sommes. S'il fait une extrapolation, en tenant compte des 2 éléments ci-dessus, le solde du compte à la fin de l'exercice devrait être de 397 €.

Chantal BELLA informe les nouveaux membres du conseil que le COJU a fait l'objet d'un contrôle URSSAF en 2012, sur les revenus 2011. Une légère erreur sur l'assiette de cotisation a été relevée par cet organisme, mais cela est resté sans conséquence.

L'association remercie la municipalité pour l'attribution de la subvention de 450 € (montant compris dans les chiffres ci-dessus), subvention créditée sur notre compte le 26 juin 2014.

La dernière subvention européenne a été versée par Bruxelles en 2007, suite à une tentative de nouveau jumelage de Villanueva avec une ville roumaine. Ce projet n'a finalement pas pu aboutir.

Depuis, le COJU ne remplissant pas les critères d'attribution de subvention européenne, et en accord avec Mr LYONNET, n'a plus constitué de dossier.

5. Prochaine rencontre en 2015 : voyage à Villanueva de Castellón

La dernière rencontre a eu lieu en mai 2013 à Champagne.

Le maire de Villanueva, Salvador Alvarez Carbonell, a envoyé par courrier du 7 mars dernier une invitation pour une rencontre en mars 2015, pendant les fêtes des Fallas.

Mr LYONNET a répondu le 20 mars indiquant qu'étant en période électorale il n'était pas en mesure de donner une réponse, et qu'il reprendrait contact après les élections.

Mr DEJEAN a eu connaissance du courrier d'invitation. Il répondra à Mr ALVAREZ.

Ce dernier souhaite faire cette rencontre avant les élections municipales espagnoles qui auront lieu en mai 2015.

Elle se fera soit le weekend avant le 19 mars, soit le suivant. En effet, ces fêtes se terminent par la "crema" le 19 mars. Chantal BELLA contactera son homologue Germain DA ROCHA pour avoir assez rapidement l'information.

Le voyage se fait habituellement de nuit avec un départ souvent le vendredi soir et un retour le lundi soir, en autobus (13 heures de route).

Par avion le coût serait trop élevé. Toutefois, n'ayant jamais été reçu par cette municipalité, nous n'avons aucune idée des dates exactes qui seront proposées pour cette rencontre.

Mme GAZAN demande si le voyage en avion via Easyjet pourrait être envisagé ? Mais il n'y a aucun vol direct de Lyon. Easyjet vole jusqu'à Madrid, mais il faut ensuite rejoindre Valencia, puis circuler en autobus Villanueva étant environ à 50 kms de Valencia.

Mme GAZAN fait également remarquer que la rencontre a lieu hors vacances scolaires, ce qui impliquera de faire manquer l'école aux enfants qui participeront. Mme Gazan suggère de déplacer la rencontre en février pendant les vacances scolaires.

Certains années l'invitation se fait pour le mois d'août pour les fêtes de Mors y cristianos, mais Mr ALVAREZ tient à nous recevoir avant les élections de mai.

Chantal BELLA rappelle à Mr DEJEAN que le bureau se tient à sa disposition pour tous problèmes de traductions : en effet Brigitte ARLABOSSE secrétaire parle couramment l'espagnol.

6. Questions diverses

La date de l'assemblée générale est fixée le mardi 18 novembre 2014 à 20h30 à l'Espace du Coulouvrier.

Chantal BELLA précise, qu'à l'avenir, les informations du Jumelage et comptes rendus de réunions parviendront aux administrateurs par mail (sauf pour Odette Buttigieg). Tout le monde est d'accord sur ce point.

Chantal BELLA laisse la parole à Mr DEJEAN pour le "mot de la fin".

Il conclut qu'il conçoit un jumelage si l'échange est nourri et constructif et s'il inclut la participation de jeunes. Il ne peut pas être constitué uniquement "d'anciens". Il a dans son équipe, des personnes qui souhaitent la relance du jumelage et qui sont à l'écoute de l'association.

Nous irons en 2015, puis il faudra attendre ensuite de savoir s'il y aura encore une volonté de la commune jumelle de poursuivre après les élections.

André MILIAT apportent des précisions sur le coût par participant : pour les adultes le prix coutant autour de 150 €, pour les enfants 20 €.

Les rencontres inter sportives avec le club de foot fonctionnent bien et de bons contacts ont été établis par la passé.

Mr DEJEAN revient sur la date choisie, hors périodes scolaires ce qui pose un problème d'absentéisme pour les enfants.

Mme GAZAN demande s'il est vraiment inenvisageable de changer la date. Chantal BELLA pense que la municipalité ne déplacera pas la date mais annulera la rencontre. Elle va toutefois faire part à son homologue Germain DA ROCHA du problème que cause la période choisie.

Un conseil d'administration aura lieu le mercredi 15 octobre à 20h30 afin de valider les comptes de l'exercice avant l'assemblée générale.

La Présidente

Chantal BELLA

La Secrétaire

Brigitte ARLABOSSE